

Conseil commun du 22 février 2021

Déclaration liminaire

Madame la Ministre,

Avant d'en arriver à l'ordre du jour de ce Conseil commun, je ne peux que vous interroger à propos de l'actualité récente autour du tout début des travaux préparatoires au budget 2022. La polémique enfle autour d'un budget construit sur le maintien du gel de la valeur du point d'indice et sur l'absence de mesures catégorielles, sans oublier la question des effectifs à maintenir sous contrainte forte. Vous comprendrez l'inquiétude suscitée par cette circulaire –certes traditionnelle- de la direction du budget. Dès lors, comment envisager le prochain rendez-vous salarial, sa préparation et la négociation que nous appelons de nos vœux ? Par ailleurs, la CFDT n'oublie pas que, si aucune réponse positive n'est apportée à notre courrier de début janvier, votre Gouvernement aura à assumer des rémunérations de début de carrière inférieures au Smic pour la deuxième année consécutive, situation dont je n'ai pas la mémoire.

Sans transition maintenant, du positif pour saluer la publication des ordonnances négociation et protection sociale complémentaire (PSC), ainsi que celle du décret « capital décès ». Les travaux vont donc pouvoir se poursuivre sur ces sujets particulièrement engageants. La CFDT transmettra ses propositions sur la PSC dans les prochaines heures, après validation par nos fédérations. Nous y rappelons, entre autres choses, que nous maintenons notre demande que les versants territoriaux et hospitaliers puissent anticiper les dates butoir. Mais pour cela, il faut être deux à vouloir négocier. Particulièrement sur le versant hospitalier, l'argument budgétaire ne pourra être opposé longtemps aux agents alors que les établissements ont à faire face à des désaffections aussi massives de personnel qui viennent amplifier les difficultés de recrutement. Il faudra que le Gouvernement en tienne compte dans les prochaines lois de finances.

Enfin, la prolongation de la suspension du jour de carence : oui, c'est une mesure positive au regard de nécessité de lutter contre l'épidémie de Covid, même si elle n'est pas à la hauteur de la revendication de la CFDT qui reste l'abrogation de ce jour de carence, dont l'efficacité pour le moins limitée est désormais connue.

J'en arrive à notre ordre du jour.

Sur la suppression des limites au nombre de candidatures aux concours, la CFDT vous avait interpellée sur ce sujet dans un courrier du mois de janvier. J'ai parfaitement en mémoire les premières réticences que vous aviez exprimées, et je salue donc le dialogue que nous avons pu avoir et qui a permis d'avancer sur ce point, et dont le déroulé des amendements montre qu'il va encore avancer aujourd'hui d'ailleurs.

Sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'égalité des chances » : la CFDT n'entrera dans aucune polémique, ni dans celle de la dénonciation de la discrimination

positive car ces textes n'en sont pas, ni dans celle qui veut qu'il faudrait traiter plus globalement la question de l'égalité des chances car c'est une évidence et une conviction que nous partageons, et pour laquelle nous agissons. Nous avons d'ailleurs –contrairement à d'autres- soutenu les mesures proposées par un précédent gouvernement sur le collège notamment. De même, nous avons soutenu la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) pour accompagner les étudiants en difficulté dans le 1^{er} cycle, et les premiers résultats avant la crise montraient une amélioration de la réussite en licence.

Le combat, oui, le combat, pour l'égalité des chances ne souffre pas –à nos yeux- de préalable. Car les personnes, les familles, les jeunes concernés n'ont pas les moyens d'attendre toujours plus longtemps, surtout en cette période particulière.

Alors, aujourd'hui, les textes proposés sont évidemment insuffisants. Ils pourraient être évidemment améliorés. Nous avons d'ailleurs déposé des amendements et nous serons probablement amenés par les débats à en soutenir d'autres que les nôtres. Mais pour la première fois depuis longtemps, ce n'est pas une mesure qui nous est proposée, mais un ensemble de mesures, qui ne concernent pas la seule Haute Fonction publique si on y regarde bien. Car, sur le total de 1 700 jeunes qui bénéficieront des classes préparatoires « Talents », heureusement adossées chaque fois que possible aux universités, combien intégreront les Écoles visées ? Cela doit d'abord pousser à un engagement sans ambiguïté pour que ces formations soient diplômantes (c'est le sens de l'un de nos amendements). Car les 1 650 élèves environ qui n'intégreront pas ces fameuses Écoles pourront bien sûr passer d'autres concours de la Fonction publique. Mais tous ne les réussiront pas, et l'obtention d'un diplôme, en leur permettant l'accès à des emplois plus qualifiés, changera durablement leur vie, (ainsi que celles de leurs enfants, d'ailleurs).

La CFDT attend donc que ces mesures soient complétées. Sur le champ des travaux engagés, il reste encore du travail (concours, formation, parcours professionnels des hauts fonctionnaires des trois versants). Et les travaux devront aussi élargir ce champ :

✓ Sur la mise en œuvre de la loi de transformation fonction publique, la CFDT vous fait part de son inquiétude sur le 3^o de l'article 59 qui prévoit une habilitation à procéder par ordonnance pour aussi « Renforcer la formation des agents les moins qualifiés, des agents en situation de handicap ainsi que des agents les plus exposés aux risques d'usure professionnelle afin de favoriser leur évolution professionnelle. » Nous attendons un engagement à ce que ces thématiques soient traitées.

✓ Sur l'ensemble des mesures que la CFDT appelle de ses vœux, nous refusons de céder à la démagogie de la « dénonciation des élites », car c'est trop souvent une habileté visant à dissimuler d'autres privilèges sociaux. Ne faudrait-il pas mieux tendre l'oreille et répondre à ceux que l'on n'entend pas, qui sont et seront touchés de plein fouet par la crise que nous traversons ? Mais cela dépasse largement le champ des compétences du Conseil commun de la Fonction publique...

C'est donc sans rien relâcher de nos efforts pour faire avancer l'équité (plutôt que l'égalité) des chances, et sans rien oublier des sujets qui restent à traiter, que la CFDT votera sans hésitation favorablement aux textes qui nous sont soumis aujourd'hui.

Merci de votre écoute.